

COMMUNE DE VAILLY
COMPTE RENDU
RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE ORDINAIRE DU 12 AVRIL 2018

Présents : Yannick TRABICHET, Maire, Romain GURLIAT, Adrien CHEVALLET, Michaël STEHLIN, Adjoint, Laurent NAZAIRE, Ghislain TRABICHET, Florent FAVRE, Christophe TRABICHET, Marlène BONDAZ, Sylvain ROCHY, Jean-Louis MOREL-VULLIEZ, Sophie CHATELAIN, Carole CURSAT.

Absente excusée : Céline CHEVALLET (pouvoir à Sylvain ROCHY)

Absent : Julien CHATELAIN

Secrétaire de séance : Laurent NAZAIRE

Le compte-rendu du 09/03/2018 est approuvé à l'unanimité.

I – APPROBATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2017 ET AFFECTATION DES RÉSULTATS

L'article L 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que dans les séances où le Compte Administratif du Maire est débattu, le Conseil Municipal élit son président. Sur proposition de Madame le Maire, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'élire Monsieur Romain GURLIAT, 1^{er} Maire Adjoint. Madame Le Maire assiste à la discussion mais se retire pour le vote.

Une présentation détaillée de l'exécution du budget 2017 est présentée.

Budget Principal

La section d'investissement se solde par un déficit de 29 282€ qui sera repris au budget primitif 2018. Un emprunt de 150 000€ a été réalisé en 2017 pour les travaux du Billiat. L'encours de dette au 31/12/2017 s'élève à 1 722 722€.

L'épargne brute s'élève en 2017 à 186 762€. Les dépenses de fonctionnement sont stables avec une évolution de 1,31%. Les recettes de fonctionnement augmentent de près de 16% en tenant compte de la recette exceptionnelle liée au contentieux des trottoirs. Cette augmentation est ramenée à 4,33% sans cette recette exceptionnelle.

La capacité de désendettement passe de 20 années en 2016 à 10 années en 2017. Ce ratio indique le nombre d'années qu'il serait nécessaire à la collectivité pour rembourser l'intégralité de son encours de dette, en supposant qu'elle y consacre toutes ses ressources disponibles.

En 2017, les principales dépenses d'investissement ont concerné les travaux de réhabilitation de l'auberge du Billiat, l'aménagement des locaux commerciaux Sous-La-Côte, des acquisitions de mobilier, et les installations de voirie pour la dénomination des voies communales.

En recettes, un emprunt de 150 000€ a été réalisé pour le Billiat. Le remboursement de l'annuité est couvert par la location-gérance. Les subventions encaissées s'élèvent à plus de 150 000€

(Conseil Départemental de la Haute-Savoie et Région Auvergne Rhône Alpes), elles représentent 46% du financement de la réhabilitation de l'auberge du Billiat.

Les dépenses de fonctionnement sont stables, malgré le transfert sur le budget communal de 25k€ de contribution au SDIS (en 2016, cette dépense était fiscalisée). Le montant du FPIC s'élève à 17,5 K€ (16,5k€ en 2016). Les charges de personnel n'augmentent pas.

Les taux ont augmenté en 2017 mais n'ont pas eu d'impact sur les contribuables en raison de la dissolution du SIDISST et la fin de la fiscalisation. Les dotations de l'état (DGF et DSR) ont baissé globalement de plus de 10% alors que le FPIC est passé de 7K€ en 2014 à 17K€ en 2017.

Budget de l'eau et Assainissement

Le budget Eau et Assainissement se solde par un déficit de 119 194€ en investissement et par un excédent de 14 822€ en Fonctionnement.

Les travaux réalisés en 2017 concernent principalement l'extension du réseau de collecte des eaux usées du Chef-Lieu, et la fin de la réhabilitation des 2 stations d'épuration. Ces deux opérations ont bénéficié de subventions du Département de la Haute-Savoie, de l'Etat (FSIL) et de l'agence de l'Eau. Un emprunt de 140 000€ a été réalisé en 2017.

Les charges de fonctionnement sont stables malgré des dépenses non négligeables consacrées à la recherche et à la réparation des fuites d'eau. Une quote-part des frais de personnel sont affectés sur le budget Eau et Assainissement.

Avant de passer au vote, Romain Gurliat remercie Madame Le Maire pour sa gestion rigoureuse des finances communales.

Le Compte Administratif principal 2017 est approuvé comme suit :

Section de fonctionnement

- Recettes arrêtées à la somme de 766 949,09 €,
 - Dépenses arrêtées à la somme de 580 186,30 €,
- soit un excédent de 186 762,79 €, porté à un **excédent de 193 326,30 €** en tenant compte de l'excédent antérieur reporté de 1 827,10 € du Sidisst et de l'excédent de 4 736,41 € du CCAS.

Section d'investissement

- Recettes arrêtées à la somme de 456 073,35 €,
 - Dépenses arrêtées à la somme de 481 420,35 €,
- soit un déficit de 25 347,00 €, porté à un **déficit de 23 886,48 €** en tenant compte du déficit antérieur reporté de 3 302,58 €, du déficit de 632,81 € du Sidisst et de l'excédent de 5 395,91 € du CCAS.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit:

- un montant de **120 000 €** au financement des charges d'investissement de l'exercice 2018, article 1068,
- un montant de **73 326,30 €** au financement des charges de fonctionnement de l'exercice 2018, article 002.

Le Compte Administratif 2017 du service des eaux est approuvé comme suit :

❑ **Section d'exploitation**

- Recettes arrêtées à la somme de 187 232,24 €,
 - Dépenses arrêtées à la somme de 172 410,44 €,
- soit un excédent de 14 821,80 €, porté à un **excédent de 23 550,15 €** en tenant compte de l'excédent antérieur reporté de 8 728,35 €.

❑ **Section d'investissement**

- Recettes arrêtées à la somme de 295 390,98 €,
 - Dépenses arrêtées à la somme de 414 585,49 €,
- soit un déficit de 119 194,51 €, porté à un **déficit de 182 589,28 €** en tenant compte de l'excédent antérieur reporté de 38 710,34 € et des restes à réaliser de 98 547 € en recettes et de 200 652,11 € en dépenses.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'affecter les résultats comme suit:

- un montant de **23 550,15 €** au financement des charges d'investissement de l'exercice 2018, article 1068.

II – APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2017

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve les Comptes de Gestion 2017 du budget principal et du budget Service des eaux dressés par Mme Mougenot, Trésorier Principal.

III – VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS 2018

La commission finances a travaillé sur la proposition de budget présenté en détail au Conseil Municipal. Au 1er janvier 2018, l'encours de dette s'élève à 1 722 722€. Après les travaux du Billiat en 2017, aucun gros chantier ne sera engagé en 2018 en dehors des travaux sur le budget Eau et Assainissement. En 2018, la commune n'est plus éligible à Dotation de Solidarité Rurale « montant cible », ce qui entrainera une baisse de 25 000€ de dotation. Par ailleurs, la population DGF de Vailly dépassant les 1 000 habitants, le taux de financement est limité à 30% pour certaines subventions du Département notamment. Depuis le 1er janvier 2018, le budget du CCAS est intégré au budget principal.

Comme chaque année, l'évaluation des recettes a été conduite avec prudence. La baisse de la DSR Cible couplée à celle de la DGF impactent très défavorablement les recettes de fonctionnement. Une augmentation des taux communaux est nécessaire pour compenser la baisse des dotations.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le budget primitif principal 2017 présenté comme suit :

- Dépenses et recettes de fonctionnement équilibrées à 683 616,11 €,
- Dépenses et recettes d'investissement équilibrées à 258 903,48 €.

Il approuve ensuite le budget primitif du service des eaux 2017 présenté comme suit :

- Dépenses et recettes d'exploitation équilibrées à 204 200,00 €,
- Dépenses et recettes d'investissement équilibrées à 798 134,48 €.

IV – VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2018

Madame le Maire présente au Conseil Municipal la situation actuelle des taux d'imposition de la commune, fixés comme suit:

Taxe d'habitation:	11,70 %
Taxe foncière bâti:	6,78 %
Taxe foncière non bâti:	68,28 %

Après vote à bulletin secret, le Conseil Municipal, à 13 voix pour et 1 abstention, décide d'augmenter les taux d'imposition des taxes directes locales pour l'année 2018 comme suit:

Taxe d'habitation :	13,10 %
Taxe foncière bâti :	7,59 %
Taxe foncière non bâti :	76,44 %

V – PROGRAMME DE TRAVAUX ONF 2017

Madame le Maire présente au Conseil Municipal le programme de travaux en forêt 2018 transmis par l'Office National des Forêts. Ce programme, d'un montant total de 5 611 € HT, comprend des travaux d'investissement pour un montant de 1 561 € HT, et des travaux de fonctionnement pour un montant de 4 050 € HT.

Après avis de la Commission Environnement Forêt, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de faire les travaux d'investissement suivants: dégagement manuel de plantation parcelles 9 et 10 pour un montant total de 1 561 € HT, et décide de faire les travaux d'entretien suivants : entretien du périmètre parcelle 32 pour un montant total de 1 163 € HT, dit que les crédits nécessaires seront prévus au budget 2018.

VI – ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'une enveloppe a été votée au budget primitif 2018 pour les subventions à répartir aux associations.

Les différentes demandes de subvention sont présentées par Michaël Stehlin.

Après avis de la commission des affaires scolaires et associatives, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de verser les subventions ci-après,

A l'unanimité :	
Club d'amitié « Les Mésanges » :	400 €
Section AFN de Vailly :	300 €
Union Instrumentale de Vailly :	1 500 €
Association Brevon-Bénin :	200 €
Secours en Montagne du Chablais	150 €
Bell'Gym Club :	150 €
Chœur du Brevon :	200 €
Attitud' Altitudes :	100 €

MJC du Brevon :	400 €
Association Sportive Scolaire de Vailly :	500 €
Association Enfants du Léman :	200 €

A 5 voix contre, 3 abstentions et 5 voix pour dont Madame le Maire :
 Association Terressenciel 74 : 100 €

A 9 voix pour, 1 abstention et 4 voix pour verser une somme de 250 € :
 Association La Becca aux Filles : 500 €

VII – ACHAT D’UN LOGICIEL DE GESTION DES INSCRIPTIONS CANTINE ET GARDERIE

Madame le Maire informe le Conseil Municipal de la décision du SIVU du Val d’Hermone d’acheter un logiciel permettant la gestion des inscriptions et facturation de la cantine et de la garderie périscolaire. Une présentation de ce logiciel a été faite, à laquelle étaient invités des représentants de chaque commune pour un éventuel achat groupé. Le coût de ce logiciel s’élève à la somme de 5 880 € HT. Cette acquisition facilitera la gestion administrative et comptable et améliorera la qualité des prestations proposées aux familles par un accès sur un portail web dédié aux inscriptions et aux paiements en ligne.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l’unanimité, décide d’acquérir le logiciel e-tickets pour la gestion de la cantine et de la garderie, dit que les crédits nécessaires seront prévus au budget primitif 2018.

VIII – QUESTIONS DIVERSES

Travaux église : Des dégradations par infiltrations d’eau sont constatées depuis quelques semaines à différents endroits de l’édifice. Un architecte spécialisé dans la restauration du patrimoine architectural a été contacté et un rendez-vous sera organisé pour mesurer l’ampleur des problèmes. Des travaux d’urgence devront certainement être réalisés avant le prochain hiver.

Recrutement au secrétariat de mairie : Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu’elle a procédé au recrutement d’un agent administratif pour faire face au surcroît d’activité pour une durée de 3 mois.

La prochaine réunion du conseil municipal est fixée au vendredi 25 mai 2018 à 20h.

L’ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 22H 30.

Le Maire,

 Yannick TRABICHET

